

2

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE SAINT TROPEZ

**Réunion du
COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA
REGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

Délégation du VAR

A la rencontre du Pays des Maures

**Jeudi 10 juin 1999
Salle Jean Despas**

- 10 heures:** **Accueil et travaux.**
- 12 heures 30:** **Apéritif à l'Ambassade du Tourisme.**
- 13 heures:** **Déjeuner à l'auberge des Maures
4, rue docteur Boutin**

(voir plan ci-joint)

Introduction.

- **Pour quelle raison sommes-nous réunis ? l'aménagement du territoire.**

Définition.

L'aménagement du territoire : la bonne répartition des hommes et des activités sur un territoire donné. La recherche d'un équilibre entre nature, environnement naturel, activités humaines et urbanisation.

- **Quel est le bon niveau d'intervention pour l'A.D.T. ?**

L'Europe, l'Etat, la Région, le Département ? Oui, pour un certain type d'aménagement du territoire, à base de grands équipements et de volontarisme dans la répartition des richesses.

Mais lorsqu'il s'agit de mobiliser les énergies et les hommes, et de renforcer des solidarités, il faut des territoires de proximité : la commune, l'intercommunalité, le pays ?

Il existe un large accord pour affirmer que le Pays est un bon niveau pour asseoir une politique d'A.D.T., mais quel pays ?

- **Pas d'aménagement du territoire sans engagement des élus : c'est ce qui distingue la question urbaine de la politique des pays.**

Le développement urbain est très souvent un phénomène spontané, mécanique, subi : il génère des excès, des désordres, des déséquilibres : déplacements excessifs, ghettos, pollutions.

La croissance urbaine crée des besoins d'équipements lourds, appelle des interventions curatives (politique de la Ville).

Le pays est acte de volonté, recherche d'équilibre et de progrès. Il repose sur des valeurs : un terroir, une culture, une communauté.

Il suscite le projet : être reconnu, s'affirmer, se renforcer.

I/ La démarche du Comité des Elus : le cheminement d'une volonté politique.

A/ La question de la desserte routière.

A l'origine est posée la question de l'amélioration des déplacements vers le golfe de Saint Tropez, et à l'intérieur du golfe.

Une réponse inadaptée était alors proposée : l'autoroute La Foux-Fréjus ; mal orientée, disproportionnée, lourde de menace sur l'équilibre économique et social du territoire, elle fut rejetée comme étant l'opposé d'un acte d'aménagement du territoire.

Tous les efforts que vous avez engagés visaient à trouver une réponse adaptée aux particularités du territoire.

B/ Une indispensable mise en cohérence. Le Comité des Elus : de la Charte intercommunale d'aménagement, de développement et de protection, au Livre Blanc et au schéma directeur

Le rapport Bourges et le schéma de cohérence élaboré par les services de la Direction Départementale de l'Équipement, forgent la conviction des élus qu'un projet global de développement et de protection est indispensable. C'est la démarche voulue par le Comité des Elus créé en 1994-1995.

Le Comité des Elus est caractérisé par :

1. un statut juridique, associatif, peu contraignant, n'appelant pas de transfert de compétence, et permettant la libre expression des membres et la réflexion en commun ;
2. un objectif politique ambitieux : fédérer progressivement le pays autour d'un projet global d'aménagement, de développement et de protection, la Charte intercommunale ;
3. une composition regroupant les élus politiques, les représentants des 12 communes des 2 cantons et le président du Conseil général, mais associant très largement, également, les forces socio-économiques, chambres consulaires, unions patronales, syndicats, représentants des associations de protection de l'environnement, etc... ;

4. un mode de fonctionnement reposant sur l'unanimité des communes ;
5. des moyens humains et matériels légers mais permanents, financés par des cotisations proportionnées aux capacités contributives des membres.

Adoptée par 11 des 12 communes, la Charte intercommunale traduit les ambitions du territoire au travers de 5 objectifs :

1. Amélioration de la desserte routière par des infrastructures nouvelles à caractéristiques réduites et renforcement des itinéraires existants.
2. Equipement du territoire et maîtrise de l'urbanisation .
3. Consolidation économique et effort en matière de formation.
4. Protection et mise en valeur du patrimoine et de l'environnement.
5. Mise en œuvre d'un schéma directeur d'urbanisme.

Elaboré dans le cadre de groupes de travail thématiques (Economie, Transports, Déchets, Tourisme, Environnement, Habitat, etc) réunis de juillet 1998 à janvier 1999, et associant tous les partenaires socio-économiques, le Livre Blanc constituera le projet de territoire.

L'Etat, de son côté, a mis en œuvre un Dossier de Voirie d'Agglomération, procédure destinée aux agglomérations, mais justifiée ici s'agissant d'un territoire d'enjeu national. Il s'agit de définir les moyens d'améliorer les déplacements, et d'arrêter la répartition des maîtrises d'ouvrages et des financements.

L'avancement très rapide du D.V.A. permet d'espérer l'inscription au 12^{ème} Contrat de Plan Etat-Région, du financement des travaux routiers.

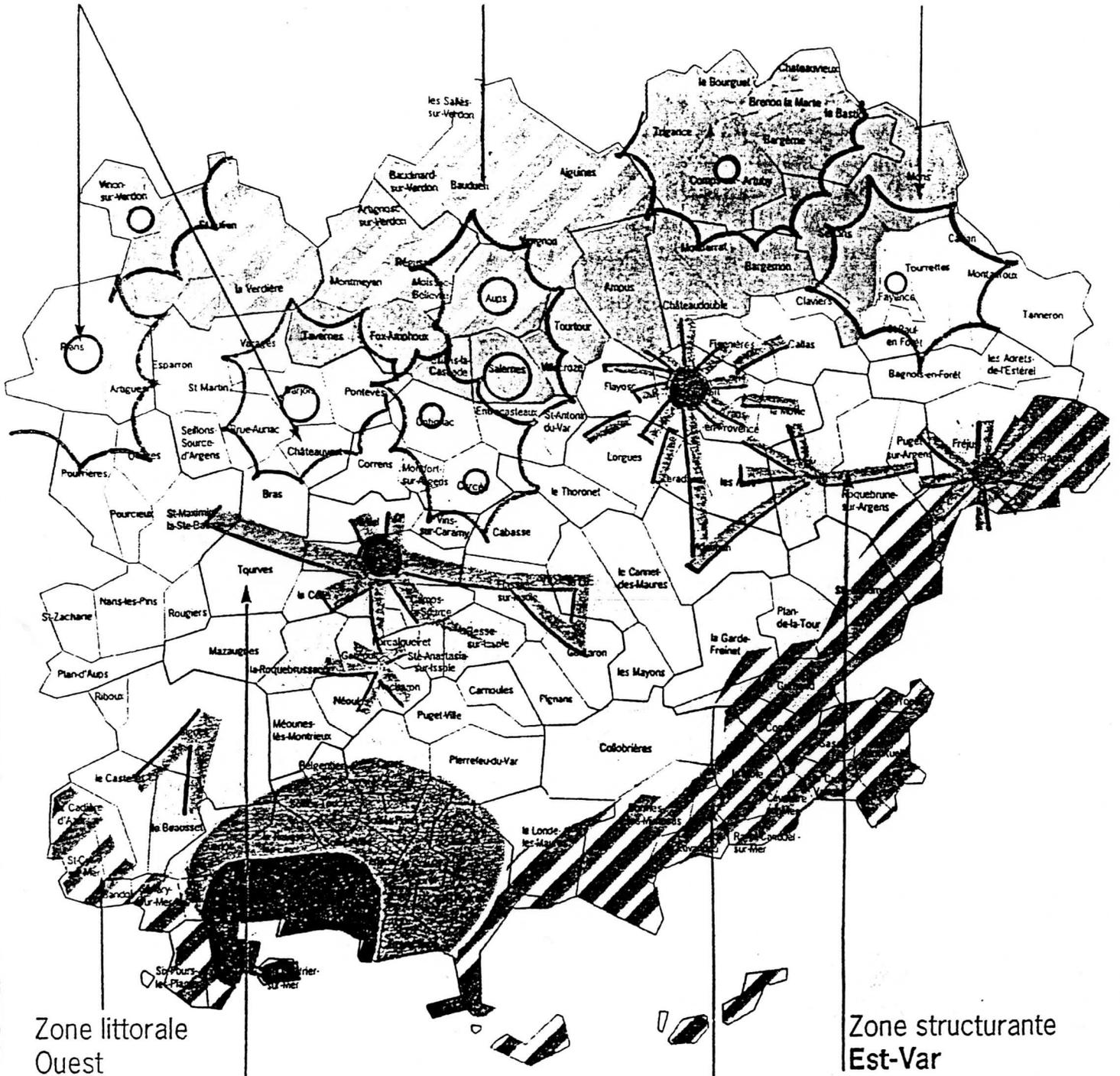
Tenant ses engagements, le Comité des Elus a demandé au Préfet du Var de prendre les arrêtés délimitant un périmètre d'étude d'un schéma directeur sur les 12 communes, et créant le syndicat intercommunal compétent : l'élaboration du Schéma directeur des 12 communes, (le premier dans le Var depuis 25, et aucune des tentatives précédentes n'ayant abouti), devrait s'engager durant l'été.

CONTEXTE GLOBAL DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU VAR

Bassins de vie et Bourgs-centre
dont les fonctions seront confortées

Futur P.N.R. du Verdon
(possibilités d'extension)
Syndicat mixte de gestion et d'aménagement

P.D.Z.R. objectif 5b fonds structurels Européens
→ programme 94-99 développement rural



Zone littorale Ouest

Zone structurante du Centre Var

Zone structurante Est-Var

Pôle littoral Est - économie touristique balnéaire et activités induites
(développement limité en croissance démographique du fait de la loi littoral)

TERRITOIRES DE PROJETS

Développement durable

**PAYS
OU
AGGLOMERATIONS**

HAUT PAYS VAROIS

CENTRE-OUEST VAR

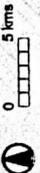
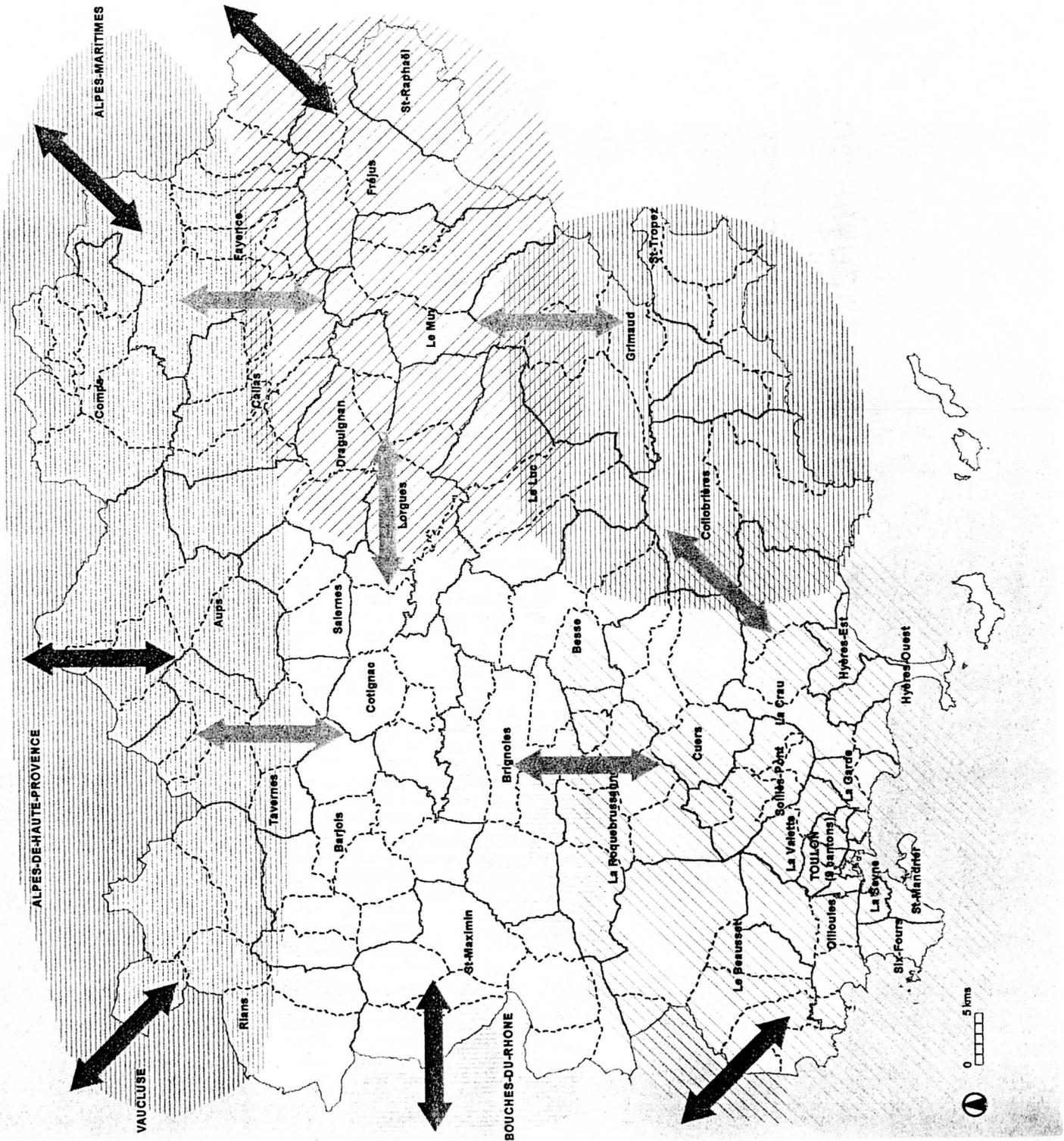
SOPHIA-ESTEREL

LITTORAL

**AGGLOMERATION
TOULONNAISE**

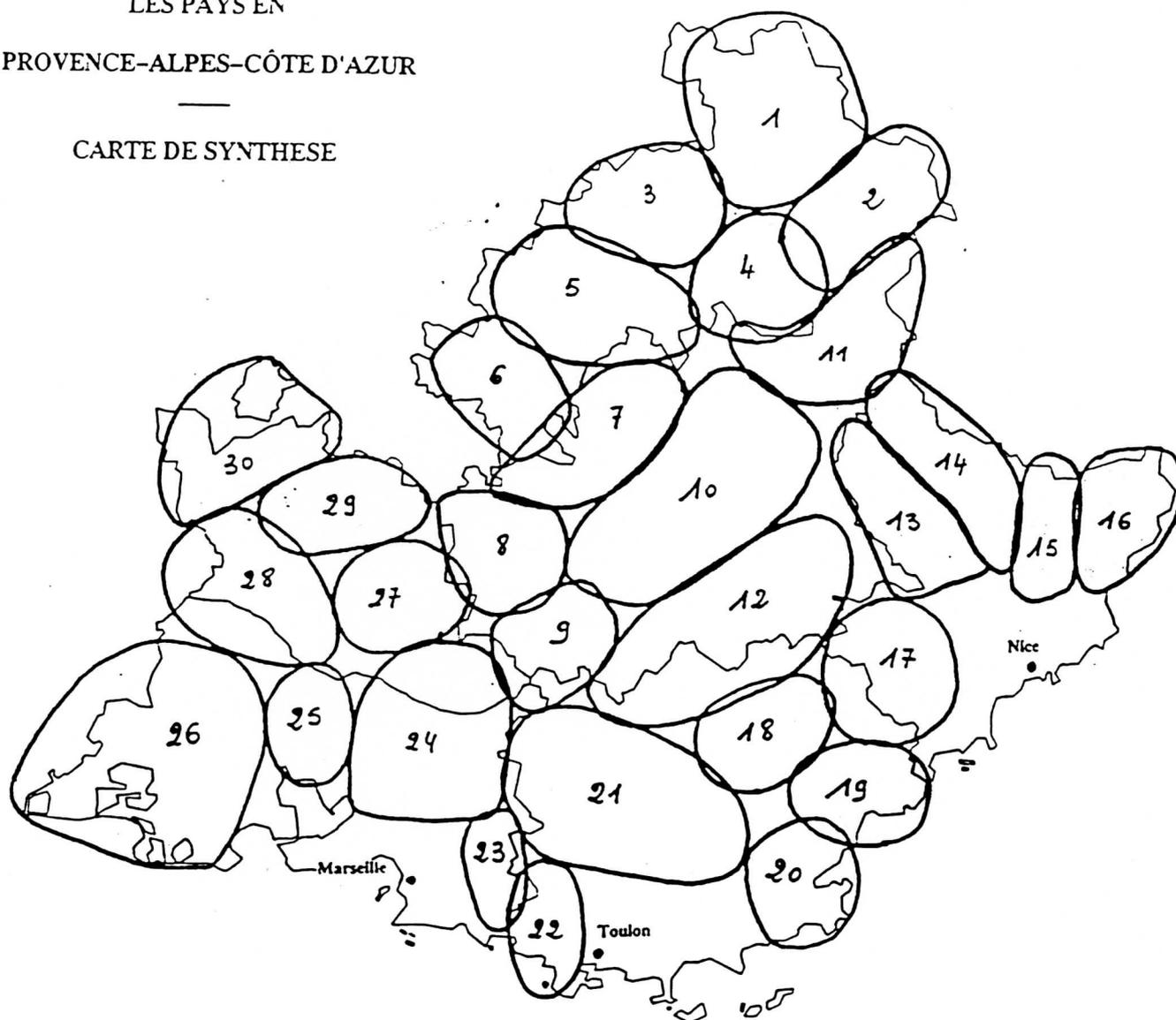
**ECHANGES
INTRA-DEPARTEMENTAUX**

**ECHANGES
EXTRA-DEPARTEMENTAUX**



LES PAYS EN
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CARTE DE SYNTHÈSE



La carte ci-dessus dégage 30 espaces de cohésion pouvant, selon le CESR, aboutir à la création de pays : Briançonnais (1), Queyras-Guillestrois (2), Champsaur-Valgaudemar (3), Embrun-Serre Ponçon (4), Gapençais (5), Laragnais (6), Sisteronnais (7), Forcalquier (8), Manosque (9), Digne (10), Vallée de l'Ubaye (11), Verdon (12), haute vallée du Var (13), vallée de la Tinée (14), vallée de la Vésubie (15), vallée de la Roya (16), Grasse (17), Draguignan (18), Fréjus-St Raphaël (19), St Tropez-Maures (20), Brignoles-Centre Var (21), Bandol (22), Aubagne (23), Aix (24), Salonnais (25), Arles (26), Apt-Luberon (27), Avignon (28), Carpentras-Ventoux (comtat venaissin) (29), Orange-Provence Romaine (30).

C/ Un territoire cohérent est-il un pays ?

Le Comité des Elus, conscient de l'unité de ce territoire, de son identité et de sa cohérence de bassin de vie et d'emploi, décidait, en juin 1998, de faire une tentative, instructive, pour être reconnu comme « Pays » au sens de la loi Pasqua et de la future loi d'aménagement du territoire.

La DATAR répondait : trop peu de communes, population et territoire trop réduits, problématique d'intercommunalité et non de pays.

Ces arguments possèdent, il est vrai, une certaine force de conviction, s'il est proposé aux pays d'être les supports et les moteurs de projets de développement, et de recevoir les crédits des futurs contrats de Plan.

II/ Quel pays ?

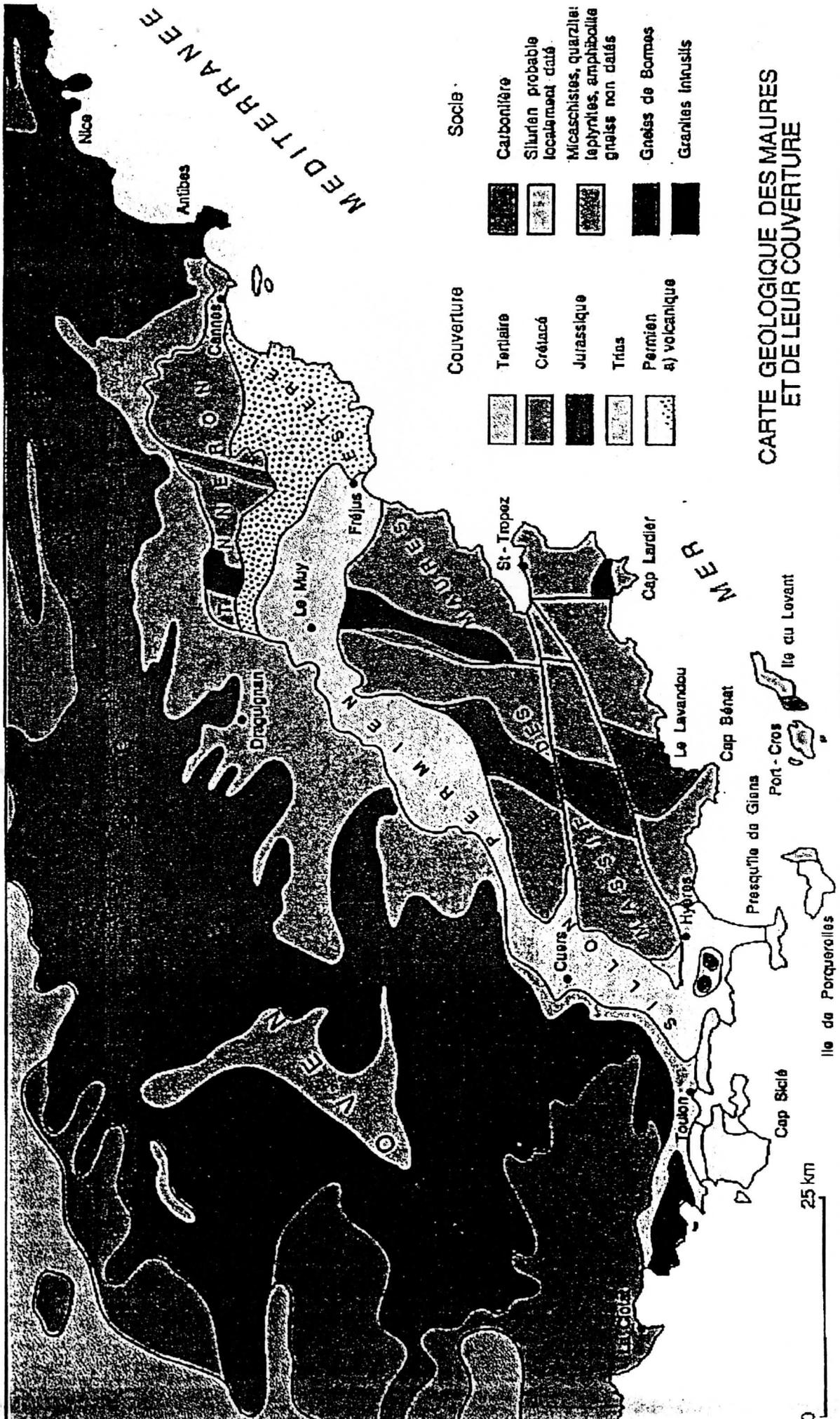
A qui donner la responsabilité de penser et délimiter les pays : l'Etat, la Région, le Département ?

N'est-ce pas plutôt au territoire concerné d'affirmer sa volonté et son projet ?

A/ Des réponses partielles.

La question du Pays est posée depuis quelques années : elle a, donc, suscité diverses réponses, en partie incomplètes ou inappropriées.

1. Dans sa clairvoyance, le CESR a produit, en 1996 déjà, une proposition pour la constitution d'un certain nombre de pays en région PACA ; le pays de Saint Tropez était du nombre.
2. Le Comité Départemental du Tourisme recherchant les points d'appui d'un schéma de développement avait mis en évidence l'intérêt de « pays touristiques » identifiables et porteurs de projets.
3. Le Conseil Général du Var, naturellement soucieux d'organiser sa politique de développement et d'éviter le saupoudrage des aides aux



**CARTE GEOLOGIQUE DES MAURES
ET DE LEUR COUVERTURE**

d'un petit nombre de pôles, dans un découpage trop abstrait : Est-Var, Centre-Ouest,

B/ Une évidence : le massif des Maures.

Le pays des Maures existe, dans la toponymie et dans l'histoire, parce qu'il s'agit d'abord d'une réalité physique : elle est liée au massif cristallin des Maures, promontoire du Var s'avancant dans la Méditerranée.

1. Une évidence géologique et morphologique.

Le massif des Maures est un reste de l'ancienne chaîne montagneuse, dite hercynienne, formée à l'ère primaire.

Le massif est très semblable à la Corse, détachée du continent lors de l'ère tertiaire constitue une île cristalline dans la Provence calcaire.

Le massif est donc composé d'un socle cristallin, d'une couverture calcaire, et d'une ceinture alluviale.

Cette grande diversité géologique entraîne la variété de la végétation et des paysages : garrigue et pins sur les calcaires, maquis et châtaigniers sur les sols cristallins, habitat et agriculture sur les limons

Les géographes incluent dans le massif des Maures, non seulement le socle métamorphique, le massif proprement dit, mais également la couverture sédimentaire qui constitue le sillon permien et la plaine des Maures.

Le massif des Maures s'étire sur près de 65 kilomètres entre la vallée du Gapeau, au sud ouest, et la vallée de l'Argens au nord est ; sa largeur varie de 20 à 35 kilomètres, entre le littoral au sud est, et l'axe du sillon permien qui le borde au nord ouest.

Le massif des Maures culmine à 771 mètres, au lieu dit Notre Dame des Anges.

D'une superficie de 1500 kilomètres carrés, environ, le massif des Maures représente un quart du département du Var.

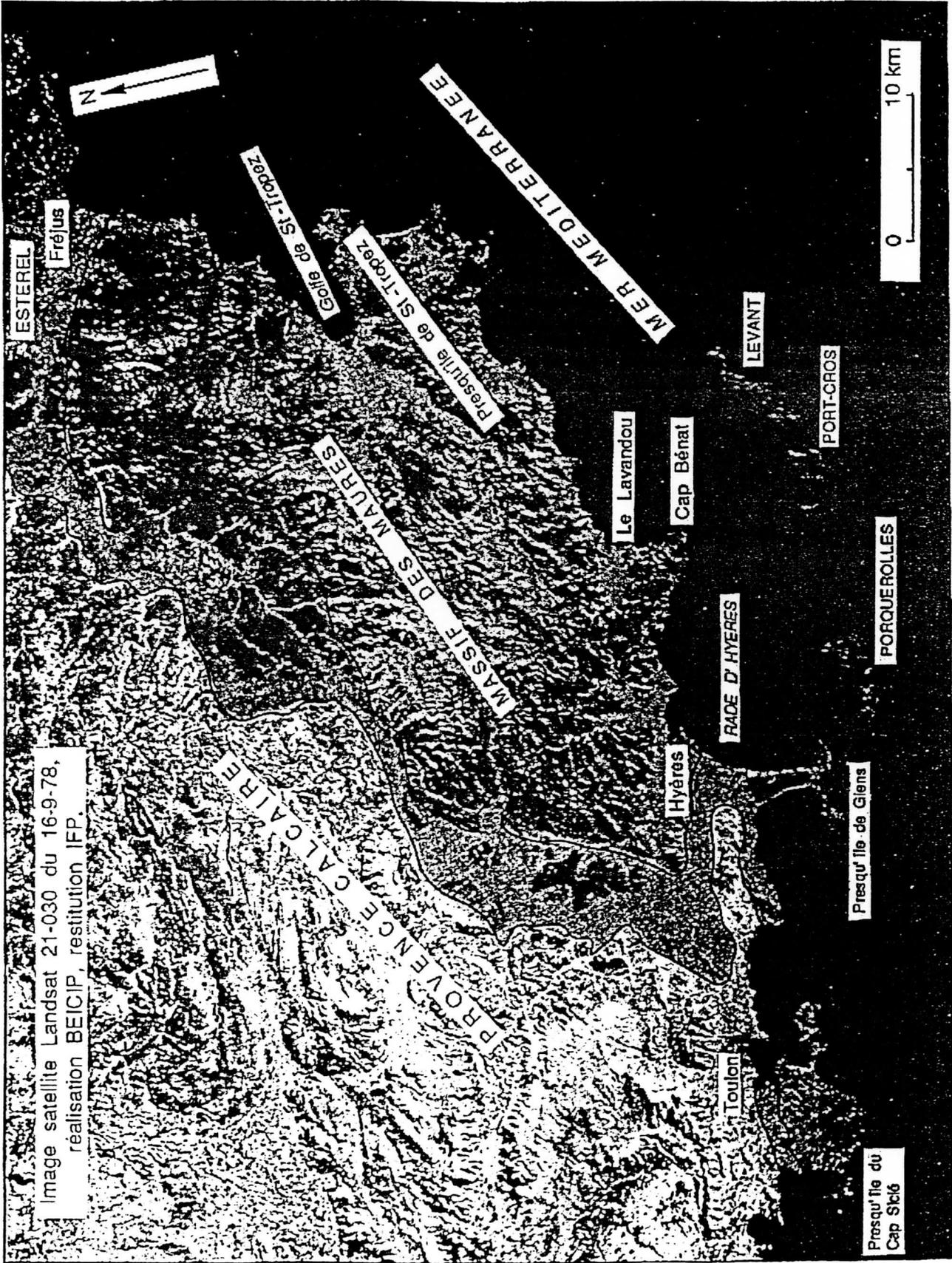


Image satellite Landsat 21-030 du 16-9-78, réalisation BEICIP, restitution IFF.

Une trentaine de communes ont un territoire qui touche le massif ou s'appuie sur lui, soit un cinquième du nombre de communes du département (153 au total).

Ceci traduit la faible densité de peuplement du massif, dont la population totale, de l'ordre de 150 000 habitants, soit le 1/6^{ème} de celle du département.

La population permanente est quasi exclusivement située sur la périphérie du massif, littoral et sillon permien, ainsi que dans les dépressions alluviales et le bassin de Plan de la Tour.

2. Diversité et complémentarité des bassins de vie.

Le massif des Maures supporte plusieurs bassins de vie, différents et complémentaires : le bassin de Hyères, le golfe de Saint Tropez, la plaine des Maures.

Les villages situés au cœur du massif (Collobrières, La Garde Freinet, Les Mayons, Le Plan de La Tour), dont l'économie a longtemps été essentiellement basée sur l'exploitation du bois, du liège et de la châtaigne vivent aujourd'hui en parfaite symbiose avec les bassins de vie voisins.

Le sillon permien et la plaine des Maures.

Le sillon permien et la plaine des Maures sont caractérisés par la prédominance des activités agricoles, principalement viticoles, et l'existence de vastes espaces naturels ayant des valeurs de biotopes, combinés avec un important patrimoine touristique.

Mais c'est également un territoire marqué par la présence d'équipements structurants d'importance régionale : chemin de fer, autoroutes, routes nationales ; la présence de ces grandes infrastructures a suscité le développement de fonctions logistiques : base aérienne, centre d'enfouissement des déchets, zones d'activités, etc.

Le bassin hyérois.

Le bassin hyérois bénéficie d'un environnement exceptionnel qui s'étend jusqu'au Rayol Canadel, avec les Iles d'Or, un littoral préservé, des villages d'exception, un arrière-pays authentique.

Au delà du tourisme, qui est historiquement né dans ce bassin, il existe principalement trois pôles d'activités.

La santé est très largement représentée avec huit centres hospitaliers et cliniques, dont un hôpital général, et plus d'une vingtaine d'établissements spécialisés.

L'horticulture est également un secteur économique important, avec 618 entreprises en 1998, présentes sur la SICA-Marché aux fleurs. 2/3 de l'horticulture varoise se trouvent sur quinze communes limitrophes de Hyères. La viticulture représente en superficies, quantités produites et qualité, un secteur tout aussi important.

Mais plus encore, c'est l'aéroport de Hyères-Le-Palyvestre (800 000 passagers par an), qui est l'élément moteur d'un territoire plus vaste que l'espace considéré, le département du Var.

Le golfe de Saint Tropez.

Ce territoire à vocation principalement touristique, et dont la notoriété a un caractère véritablement international, est un bassin particulièrement bien équipé en structures hôtelières de haut niveau et en équipements portuaires tournés vers la plaisance, supports d'activités économiques en expansion.

Le golfe de Saint Tropez dispose également d'un secteur agricole dynamique (viticulture de qualité), et d'un potentiel sylvicole insuffisamment exploité malgré son accessibilité.

La dominante touristique de l'activité économique du golfe de Saint Tropez ne doit pas masquer la présence d'un secteur industriel lié aux constructions navales militaires (DCN Gassin Saint Tropez) qui possède un potentiel d'évolution vers le nautisme et la plaisance.

C/ Le Pays des Maures et l'unité du Var.

Autour du massif des Maures, les réflexions et les interrogations en matière d'aménagement du territoire ont depuis plusieurs années, mobilisé les énergies.

Aujourd'hui, à l'heure des grands enjeux, ces volontés trouvent une nécessaire convergence.

1/ Des bassins de vie mobilisés.

La plaine des Maures cherche à conjuguer une volonté de protection de son patrimoine naturel et de ses écosystèmes, tout en permettant l'expansion économique et l'implantation d'entreprises, pour soutenir une économie marquée par l'agriculture (vignes, horticulture,...) et le tourisme.

Les élus du secteur confrontés à une logique de protection absolue, traduite en termes administratifs sous la forme inusitée du Projet d'Intérêt Général (P.I.G.) ont réagi en élaborant un Plan de Développement Intégré, initié par le SIVOM du Centre Var, avec le concours financier du Conseil Général.

Le bassin hyérois est porteur d'un projet d'harmonisation des politiques d'aménagement du territoire, de diversification touristique et d'attraction d'entreprises, de valorisation des filières horticoles, logistiques, en liaison avec l'aérodrome, et nautiques.

Les responsables politiques ont engagé avec les acteurs socio-économiques une concertation qui a abouti à un projet de Charte de développement : cette ambition a conduit les maires concernés à présenter un dossier aux services de la DATAR.

Le golfe de Saint Tropez a engagé une démarche globale d'aménagement du territoire (Comité des Elus, Charte intercommunale, Livre Blanc, projet de schéma directeur), pour mettre en œuvre un projet d'aménagement, de protection et de développement du territoire.

Les objectifs de ce bassin de vie sont de diversifier l'activité économique, de pérenniser les emplois touristiques, de développer le potentiel agro-sylvo-pastoral, d'équiper le territoire, etc

2/ Subir ou choisir son avenir.

Pour chacun de ces bassins, l'heure est venue du choix et de l'engagement, sans lesquels, sur un territoire en voie de recomposition, les collectivités concernées subiront leur destin sans pouvoir l'orienter.

Pour le sillon permien et en particulier le centre de la plaine des Maures, lieu de passage de grandes infrastructures qui sont autant de coupures et de vecteurs de transit, le risque principal est celui de l'éclatement entre diverses zones d'influence :

- l'est varois s'organisant autour de l'agglomération multipolaire de Fréjus Saint Raphaël, porteuse des ambitions de Sophia Estérel ;
- l'ouest varois, soumis aux attractions conjuguées et à la poussée des agglomérations toulonnaise et marseillaise ;
- le haut Var, territoire fortement marqué par son caractère rural, son attrait touristique et sa vocation de parc naturel.

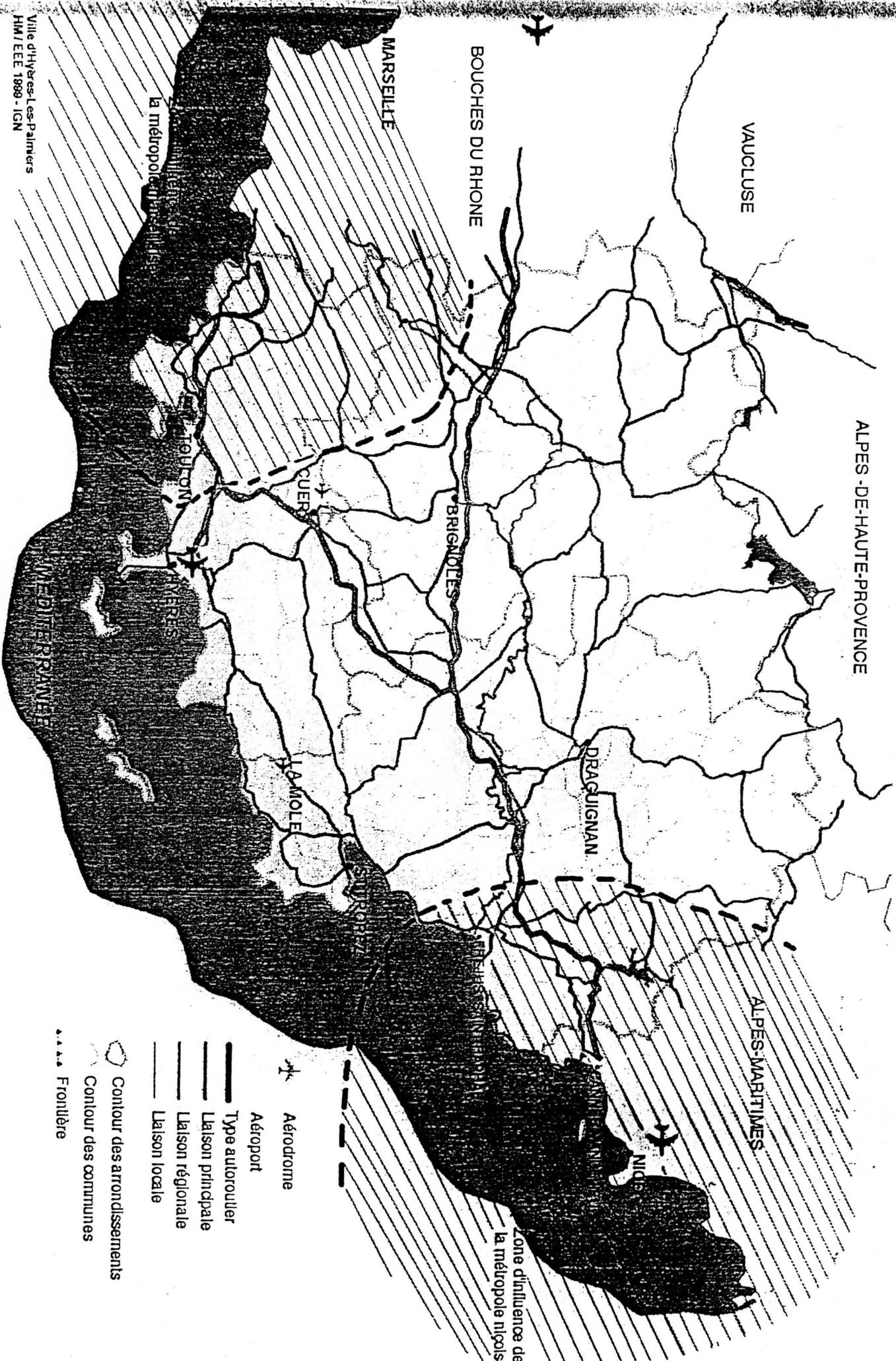
Pour le bassin hyérois, trois thèmes principaux sont à prendre en considération:

- la maîtrise de l'espace face à la pression foncière exercée par la croissance démographique et urbaine, ainsi que par le développement de l'axe Toulon-Le Luc. Il s'agit de juguler ses conséquences sur l'environnement et sur la pérennité des zones agricoles cultivables ainsi que sur les sites naturels et sensibles.
- La gestion concertée du développement économique et de l'emploi avec notamment la valorisation des différentes filières agricoles, le développement des activités économiques et la concertation entre les communes sur les zones d'activités, la gestion du développement touristique,...
- L'amélioration des conditions de vie des habitants, avec la mise en place de services de proximité, la coordination des actions culturelles.

Pour le golfe de Saint Tropez, le risque est grand d'une progressive marginalisation et d'un isolement croissant, la pression de la fréquentation touristique et le maintien des déséquilibres économiques menaçant irrémédiablement, à court terme, la qualité du patrimoine environnemental et la qualité de vie.

+++ } Un risque alternatif consisterait en l'intégration du bassin dans un ensemble littoral indistinct, où la banalisation sous l'effet d'une pression démographique non maîtrisée, ne serait pas moins assurée.

C'est la raison pour laquelle de longue date des efforts ont été entrepris de longue date pour améliorer les conditions d'accès au bassin, et pour maîtriser l'urbanisation : ces efforts se sont organisés dans la création en 1994, et l'affirmation du Comité des Elus. La maîtrise de l'urbanisation appelle la réalisation d'un schéma directeur, pour lequel l'ensemble des 12 communes se sont mobilisées, et ont demandé au préfet du Var la prise des arrêtés créant le syndicat compétent et délimitant le périmètre d'études.



ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VAUCLUSE

BOUCHES DU RHONE

MARSEILLE

La métropole niçoise

ALPES-MARITIMES

MEDITERRANEE

BRIGNOLES

DRACIGNAN

LA MOLE

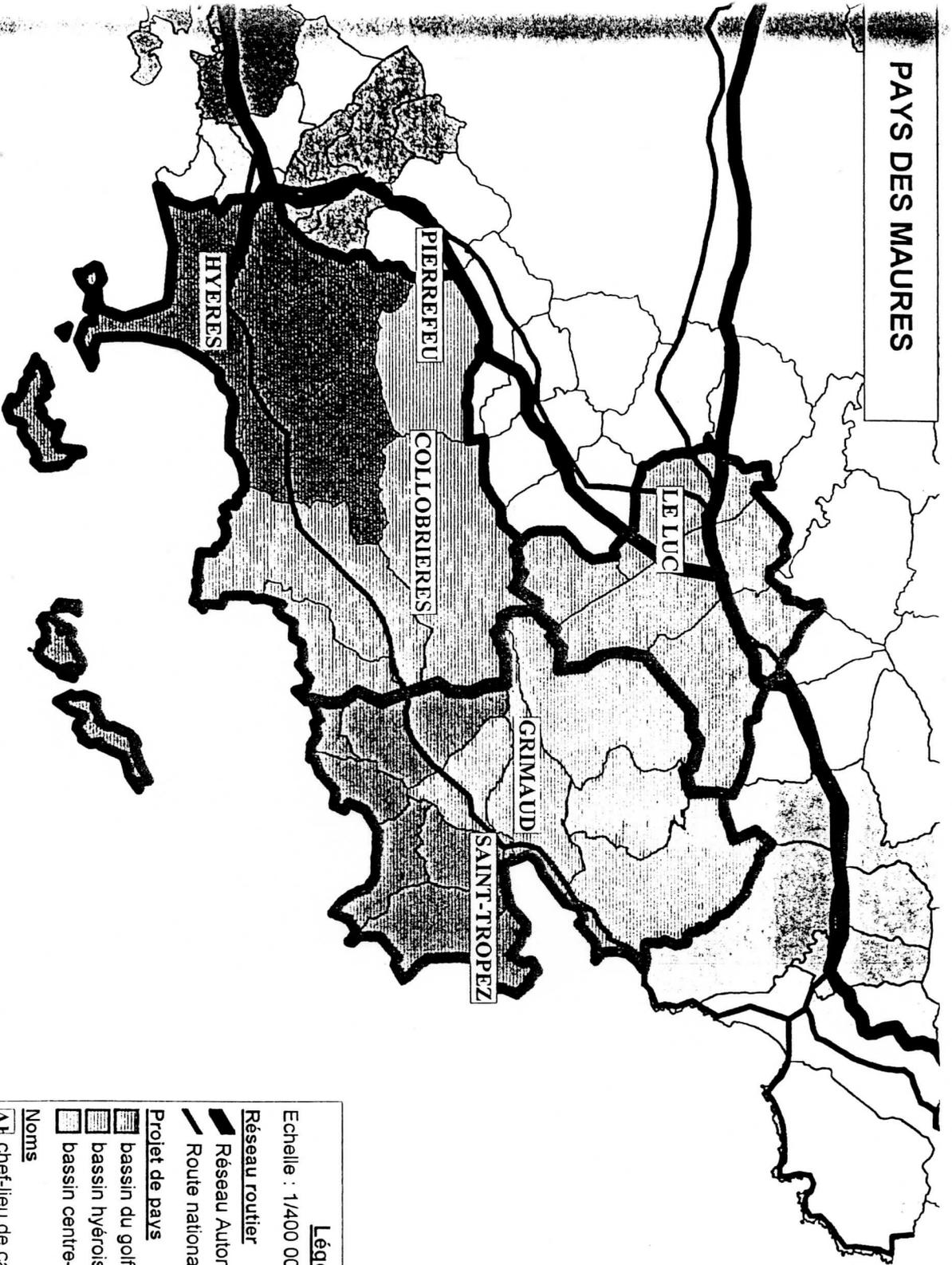
NICE

Zone d'influence de la métropole niçoise

- ✈ Aéroport
- ✈ Aérodrôme
- Type autoroute
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Liaison locale
- Contour des arrondissements
- Contour des communes
- Frontière

Ville d'Hyères-les-Palmiers
HM/EE 1989 - IGN

PAYS DES MAURES



Légende

Echelle : 1/400 000

Réseau routier

Réseau Autoroutier

Route nationale

Projet de pays

bassin du golfe de Saint-Tropez

bassin hyérois

bassin centre-var

Noms

Al chef-lieu de canton

Aucun de ces 3 bassins de vie pris individuellement, malgré la force de ses convictions internes, l'éventuelle cohérence de son bassin d'emploi et la qualité de ses ambitions, ne peut espérer peser suffisamment pour concevoir, et mettre en œuvre un projet permettant de mobiliser les énergies et transformer son destin.

La majorité des communes vivant sur ce territoire, et plus particulièrement : Bormes les Mimosas, Cavalaire, Cogolin, Collobrières, La Garde Freinet, Gassin, Grimaud, Hyères, La Croix Valmer, La Londe les Maures, Le Cannet des Maures, Le Lavandou, Le Rayol Canadel, La Môle, Plan de la Tour, Pierrefeu, Ramatuelle, Saint Tropez, Sainte Maxime, ont clairement manifesté leur volonté de voir le Pays des Maures affirmé et reconnu.

3/ Le Pays des Maures : l'unité et la cohésion du Var

Depuis plusieurs années, le Var est un enjeu dans la réflexion sur l'aménagement du territoire régional : le projet de Région Côte d'Azur et le débat autour des périmètres des Directives Territoriales d'Aménagement (D.T.A.), sous-entendent un partage du département entre l'ouest, zone toulonnaise subissant l'influence de Marseille, et l'est, bassin de Fréjus-Saint Raphaël naturellement tourné vers les Alpes Maritimes.

L'existence d'un pays des Maures est une évidence géographique et culturelle ; l'affirmation et la promotion de son identité sont une nécessité économique et une exigence politique ; reconnu et conforté, le pays des Maures constituera un facteur de renforcement de l'unité et de la cohésion du département du Var.

III/ Quel projet pour le Pays ?

Les bassins de vie qui composent le massif et le Pays des Maures, sont caractérisés par la grande similitude de leur préoccupation fondamentale : trouver l'indispensable équilibre entre la protection du patrimoine et des espaces naturels, et l'exigence de mobilisation du précieux potentiel économique qu'offrent ces espaces et ce patrimoine.

Il s'agit d'une part d'appliquer la loi Littoral sur des espaces de haute qualité touristique et fortement sollicités par la pression urbaine (le littoral) ; il s'agit d'autre part de mettre en œuvre les normes de protection de la nature sur des territoires stratégiques par leur localisation et leur qualité d'accessibilité (le sillon permien).

A/ Le projet : constituer et promouvoir le pays.

La mise en réseau et en synergie de ces bassins de vie, permettra de constituer un bassin économique équilibré, résistant à des dérives contradictoires mais également pressantes : la transformation du territoire de vie en conservatoire du paysage ou des biotopes, dont l'homme serait exclu, ou bien la colonisation urbaine et la transformation du territoire en banlieue des grands pôles urbains.

B/ Les axes du projet de Pays.

Il ne s'agit pas ici de présenter un projet pré défini, mais d'indiquer les directions à explorer.

Ainsi qu'il sera dit plus loin, le projet sera élaboré dans un cadre concerté avec les acteurs socio-économiques, et pourra faire l'objet d'une Charte.

1/ Conjuguer protection de l'environnement et valorisation du patrimoine : l'exemple d'une politique de massif.

La valorisation économique du massif des Maures offre l'exemple d'une politique globale permettant d'atteindre des objectifs divers mais complémentaires.

Il s'agit fondamentalement de maintenir ou rétablir la présence humaine dans les espaces naturels (ici, les forêts) pour en permettre et faciliter l'entretien.

Pour faciliter la présence humaine, il est indispensable de promouvoir des activités économiques rentables, dans ces espaces : tourisme, filières de production.

Ceci suppose un ensemble d'actions à regrouper sous le qualificatif de Politique de Massif :

- Relancer les activités économiques traditionnelles abandonnées : exploitation des châtaigneraies et du chêne liège et développer de nouvelles activités : oléiculture, création d'un label d'huile du pays, exploitation d'amandiers, d'arbousiers, exploitation des feuillages à usage médicinal ou décoratif.
- Substituer de nouvelles plantations aux résineux : oliviers (éventuellement sauvages), pour la production ou le rôle de pare feux ;
- Entretien des pare feux par l'élevage et le pâturage : transhumance, élevage et développement d'espèces traditionnelles (ânes) ;
- Adapter des règles d'urbanisme pour permettre l'habitat en forêt : bâtiments agricoles/sylvicoles, hébergements touristiques (gîtes) éventuellement par reconstruction de ruines, et dans le cadre de la pluri activité des exploitants.

(l'exemple de Collobrières)

2/ Diversifier l'économie.

La consolidation des activités traditionnelles (agro-sylvo-pastoralisme), et la création de nouveaux produits touristiques valorisant le patrimoine naturel et humain du pays ne peuvent suffire à assurer le dynamisme et la stabilité de l'économie locale.

Il est indispensable, en particulier, de susciter la création d'emplois permanents.

La diversification économique doit s'appuyer sur les aptitudes particulières –mais complémentaires - de chacun des bassins de vie.

De manière simplifiée, il est possible d'envisager :

- Dans la plaine des Maures, d'exploiter la présence des grandes infrastructures de transport pour l'accueil d'activités en liaison avec les fonctions logistiques ;
- Sur le littoral, mieux tirer parti, notamment, de la plaisance et du nautisme en favorisant la création d'activités de construction, d'entretien et de services ;
- Autour du pôle urbain de Hyères et de son équipement aéroportuaire, favoriser les équipements et services de proximité : sièges sociaux, etc...

3/ Equiper et aménager le pays.

Affirmer et promouvoir le Pays des Maures, c'est enfin l'aménager et l'équiper :

- pour améliorer son accessibilité et rendre plus aisés les déplacements internes,
- pour lui permettre d'accroître son autonomie en offrant sur son territoire l'ensemble des services nécessaires à sa population,
- pour attirer les entreprises et les activités économiques, moteurs de l'organisation sociale et facteurs d'équilibre.

A ce titre, et alors que s'ouvrent les débats sur la préparation et la négociation du 12^{ème} contrat de Plan Etat-Région, il importe de mettre en évidence les éléments structurants du pays, dont la réalisation présente un caractère prioritaire :

- Au titre de la desserte routière et l'amélioration des déplacements : la desserte du golfe de Saint Tropez et la liaison Hyères-Cogolin par la RN 98 ; la déviation de Vidauban ; le développement des liaisons maritimes entre Hyères, le golfe de Saint Tropez et les Alpes Maritimes ; le développement de l'aéroport de Hyères-Le Palyvestre, avec l'amélioration des axes routiers qui y mènent comme la RD 12.
- Le maintien et le renforcement des équipements en matière de valorisation et d'élimination des déchets.
- L'amélioration des conditions de formation initiale et continue, dans le souci de mieux répondre aux besoins actuels et futurs de l'économie locale, et de limiter l'expatriation des jeunes du pays.

ORGANISATION DU PAYS (évolution de l'organisation intercommunale)

<i>entité</i>	<i>délimitation</i>	<i>structures</i>	<i>compositions</i>	<i>compétences</i>
PAYS Bassin économique (plusieurs bassins de vie)		COMITE DE PAYS	Réunion des Comités des Elus	Orientations, coordination
		SYNDICAT MIXTE	Syndicats, communes, partenaires économiques, Etat, Région, Dép.	Politique foncière, Aménagement, développement coordination des investissements
BASSIN Bassin de vie		COMITE DES ELUS	Elus et socio-professionnels	Orientation, coordination
		COMMUNAUTE (d'agglomération)	Elus communaux	Aménagement Développement économique,....
		SYNDICATS intercommunaux	Elus communaux	Fonctionnelles Eau-assainissement Déchets Espace rural Transports,....
INTERCOMMUNALITE actuelle Quelques communes		SYNDICATS intercommunaux	Elus communaux	Organisation de proximité, gestion de services
COMMUNE		CONSEIL MUNICIPAL	Elus communaux	Compétences communales

C/ La méthode du projet.

La méthode d'élaboration du projet pourra s'inspirer de celle suivie par le Comité des Elus.

Elle reposerait sur l'existence d'une structure informelle ou associative, Comité de Pays, associant aux élus politiques, les acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, syndicats et fédérations, associations intervenant dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie, etc).

Le rôle du Comité de Pays serait d'être un lieu de concertation et de débat, permettant d'associer les responsables économiques à la conception du projet de Pays.

D'autre part, la loi d'aménagement du territoire dira sur quel type de structure de coopération intercommunale (établissement public, syndicat mixte ou autre), le pays devra se fonder pour l'accès à la négociation et aux financements tirés du Plan ou des fonds européens.